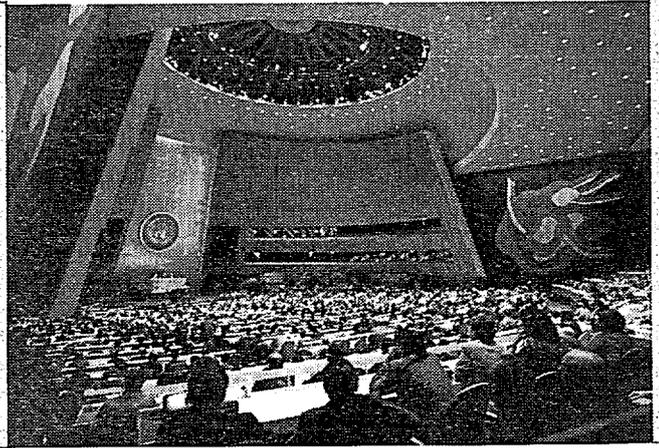


LE CANADA AUX NATIONS UNIES



NU 15097 MILTON GRANT

Les jeunes Canadiens et Canadiennes... sont prêts à jouer leur rôle au sein de la collectivité mondiale. »¹ Cet engagement de la jeunesse canadienne s'insère naturellement dans une longue tradition et rappelle, en cette année anniversaire, la participation active et fidèle du Canada aux activités de l'Organisation des Nations Unies.

Présent à la Conférence de San Francisco où il participa à la rédaction du texte final de la Charte des Nations Unies, le Canada n'a pas cessé depuis d'apporter à l'Organisation idées, personnel et fonds. Sa participation aux opérations de maintien de la paix lui a valu une place particulière au sein de la collectivité internationale; mais tout aussi important est son attachement aux initiatives économiques, sociales et humanitaires des Nations Unies. Les activités onusiennes du Canada ont toujours reçu l'appui de la population dont l'intérêt pour les affaires internationales se concrétise par un certain nombre d'organismes privés, en particulier l'Association canadienne pour les Nations Unies. Malgré les critiques dont les Nations Unies sont l'objet, le Canada continue de privilégier un système reposant sur le droit international et le soutien des Nations Unies.

SAN FRANCISCO

Un sondage d'opinion, publié en janvier 1945, révélait que 90 % de la population canadienne appuyait l'entrée du Canada à l'ONU alors en voie de création. De son côté, la Chambre des communes approuva par 200 voix contre cinq, la participation du Canada à la Conférence de San Francisco. C'est donc avec l'appui de la très grande majorité de leurs compatriotes que les membres de la délégation canadienne se rendirent à San Francisco. De plus, le Canada possédait déjà 25 ans d'expérience acquise à la Ligue des Nations qu'allait remplacer la nouvelle organisation internationale.

Publiés par le ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec l'Association canadienne pour les Nations Unies.

L'un des quatre documents d'information inclus dans la trousse destinée aux enseignants préparée pour marquer le 40^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation canadienne, dirigée par le premier ministre, M. William Lyon Mackenzie King, comprenait le ministre de la Justice, M. Louis Saint-Laurent, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Lester B. Pearson, des fonctionnaires et des membres du Parlement. Les trois partis politiques du Canada étaient représentés au sein de la délégation.

Si l'apport du Canada à la Conférence ne peut se comparer à celui des grandes puissances, sa participation n'en est pas moins notable. Il a influencé la rédaction définitive des articles de la Charte touchant les principaux organes de l'ONU, soit le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social (ECOSOC), et le Secrétariat.

Tout en reconnaissant que la force des Nations Unies reposait sur les grandes puissances, le Canada a insisté pour que l'article 23 de la Charte stipule que, lors de l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, on tienne compte en premier lieu de la contribution des membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation. De plus, et aussi à la demande du Canada, la Charte stipule que le Conseil peut exiger la participation militaire d'un État non membre du Conseil seulement si cet État a pris part aux décisions. Ainsi, la Charte permet aux petites et moyennes puissances de jouer un rôle dans un domaine important.

D'autre part, les efforts des membres de la délégation canadienne ont permis de donner à l'Assemblée générale des pouvoirs très étendus mais qui ne l'habilitent pas à faire des recommandations sur les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans la mesure où le Conseil de sécurité s'en occupe avec succès. Un tel énoncé permet à l'Assemblée, comme le désirait le Canada, de prendre la relève du Conseil si ce dernier est bloqué par un veto, tout en divisant clairement les pouvoirs des deux principaux organes des Nations Unies.

Certains membres de la délégation canadienne, en particulier Lester B. Pearson, pensaient que le Conseil économique et social (ECOSOC) serait un outil très précieux dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales. Le Canada porta donc une attention toute particulière à la rédaction des parties de la Charte portant sur l'ECOSOC. La Charte

actuelle comprend plusieurs propositions canadiennes, certaines visant à faciliter les rapports des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, et à consolider la position de l'ECOSOC en tant que coordonnateur des activités de ces institutions. La Conférence adopta une autre idée canadienne, soit d'accroître les attributions de l'ECOSOC en l'autorisant non seulement à faire des recommandations, mais à faire (ou à faire faire) des rapports et études sur les questions relevant de sa compétence. Enfin, la Conférence a accepté trois propositions canadiennes visant à protéger l'indépendance, l'intégrité et la compétence du Secrétariat (articles 100, 101 et 105 de la Charte).

À San Francisco, le Canada a montré qu'une puissance moyenne pouvait jouer un rôle au sein de l'Organisation, selon son expérience et ses possibilités. Ainsi a-t-il introduit une méthode de travail appelée « fonctionnalisme ». On a comparé cette méthode à celle du potier qui donne forme à l'objet à mesure qu'il le crée, sans être esclave d'une forme préconçue. Dans les comités, les Canadiens cherchaient à rapprocher les points de vue plutôt qu'à imposer des solutions, méthode efficace mise à l'épreuve par des années de négociations et de compromis pour la survie même de leur pays. Un journaliste américain qui avait suivi la Conférence de San Francisco rendit plus tard hommage aux Canadiens en écrivant dans le *New York Times*: « Quand les jeux étaient faits, les Canadiens travaillaient avec plus d'acharnement et d'efficacité que les autres pour maintenir le principe de la sécurité collective. »

Il est intéressant de noter, en passant, une petite contribution du Canada à la Conférence de San Francisco puis à la première Assemblée générale. Le Canada, qui n'avait pas encore de politique officielle en matière de bilinguisme, se fit remarquer parce qu'il fut néanmoins le seul pays à insister pour que les versions anglaise et française des textes soient fidèles l'une à l'autre et bien écrites.

AU SERVICE DE LA PAIX

A l'issue de la première Assemblée générale des Nations Unies, le chef de la délégation canadienne, le ministre de la Justice, M. Louis Saint-Laurent, remarqua : « Nous sommes

1. Extrait d'une déclaration faite par Kay Worthington, au nom de la jeunesse canadienne, lors de la visite au Canada en 1985 du Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar.